en Syrie ; le premier sera composé de 20 à 25,000, et le second d'environ 15,000 hommes.

Par ordonnance impériale du 24 avril :

Ahmet Efendi, drogman du gouverneur des Villes Saintes, a été nommé percepteur des contributions de Tripoli de Barbarie ;

Chakir bey, un des chambellans du Sultan, a été nommé Caïmacam du district de Téké.

Par ordonnance impériale du 25 :

Aarif pacha, a été nommé président du conseil de justice, en remplacement de Rifa'at pacha ;

Nafiz pacha, ex-ministre des finances, a été nommé membre du même conseil ;

Rizx pacha, ex-ministre de la guerre, a été nommé gouverneur de Broussé ;

Kiamil pacha, membre du conseil de justice, a été nommé gouverneur de Mossoul en remplacement d'Achkar-Alî pacha.

Mardi dernier, il y a eu, à la Porte, conseil des ministres, sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir, Réchid pacha.

NOUVELLES DIVERSES.

Le Sultan et son auguste famille ont été frappés, jeudi dernier, dans leurs plus chères affections, par la mort de la princesse Sabiha, une des plus jeunes filles de S. M.

La mise à l'eau des deux nouveaux bateaux à vapeur le *Saïdi-Chadi* et le *Téizi-Barri*, que nous avions annoncée dans un de nos derniers numéros, a eu lieu avec solennité, vendredi dernier. Ce jour-là, le Sultan, après avoir assisté à la prière de midi dans la mosquée d'Azep-Capou, s'est rendu, dans l'embarcation du Capitan-pacha, dont celui-ci tenait le gouvernail, sur le terre-plein qui sépare les deux chantiers où s'élevaient les deux bateaux, et a pris place dans son kiosque où bientôt après a été reçue la Sultane-Validé accompagnée de la mère du gouverneur-général d'Egypte, Abbas pacha, et de plusieurs dames du Harem de S. A. I. La frégate à vapeur le *Médjidié*, mouillée tout près des chantiers, dans la direction nord du *Saïdi-Chadi*, avait été disposée pour recevoir le corps diplomatique ; les ministres occupaient des appartemens attenant à celui réservé au Sultan.—Il était environ deux heures, lorsque commença l'opération dont la réussite, des plus heureuses, fait le plus grand honneur à l'Amirauté. Le *Téizi-Barri* fut lancé le premier ; le *Saïdi-Chadi* suivit, et tous deux s'avancèrent majestueusement dans la mer aux salves de plusieurs bâtimens mouillés dans la baie formée par le vieux pont, et aux cris de vive le Sultan ! plusieurs fois répétés par les matelots debout sur les vergues.

Après cette cérémonie, durant laquelle on entendait les symphonies d'une excellente musique militaire, Rizx pacha, Yéyen-Ahmet pacha, et Nafiz pacha ont eu l'honneur de recevoir des mains du Sultan, les insignes de leurs nouvelles fonctions.

S. M. a daigné adresser des paroles encourageantes aux officiers supérieurs de l'Amirauté, après avoir témoigné sa satisfaction impériale à S. Exc. Suleyman pacha.

A 6 heures environ du soir, le Sultan rentrait à Beylerbey, aux acclamations et aux salves des bâtimens qui avaient accueilli S. M. à son arrivée à l'Arsenal.

Les deux fils du Sultan assistaient à cette solennité à laquelle a présidé l'ordre le plus parfait. Malgré les innombrables kaïks qui circulaient dans le bassin, aucun accident n'a été signalé, grâce à la police exercée par des embarcations militaires désignées *ad hoc*.

Hier samedi, S. A. le Grand-Vézir, Réchid pacha et S. Exc. le ministres des affaires étrangères, Aali pacha, ne se sont pas rendus à la Porte, par suite d'une conférence que ces deux hauts fonctionnaires ont eu le même jour, à Balta-Liman, avec le général Grabbe, aide-de-camp général de l'Empereur Nicolas. M. Grabbe était accompagné du chef de la mission de Russie, M. Titow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Porte, et du prince Handjéri, premier interprète de cette même mission.

— Le général Grabbe, aide-de-camp-général de l'empereur Nicolas, et M. de Titoff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I. près la Porte, accompagnés de MM. Hélouins et Iesskoff, aides-de-camp de l'empereur, le comte Haydeu, lieutenant d'état-major, Kotchoubey, attaché, et de plusieurs autres personnes de la mission de Russie à Constantinople, se sont rendus, vendredi dernier, à Belgrade, pour visiter les aqueducs qui existent dans les environs de ce village. De là, ils se sont transportés à Buyukdéré où ils se sont embarqués sur le bateau à vapeur russe le *Vladimir* pour retourner à Péra où ils arrivaient dans la soirée du même jour.

— On nous écrit d'Alep, le 14 avril :

« On attend prochainement l'arrivée de Namik pacha, et l'on ajoute qu'une expédition ne tardera pas à être dirigée contre les arabes insoumis.

« Un meurtre vient d'être accompli sur la personne d'un janissaire du consulat de Prusse. Le meurtrier a été saisi par la police.

« M. Emerat, médecin sanitaire à Alep, vient d'être nommé médecin de l'hôpital militaire, dans la même ville.

« Le consul-général de Toscane, par ordre du gouvernement provisoire de Florence, a fait enlever les armoiries grand-ducales placées au-dessus de porte d'entrée du consulat.

« M. Dubois de vous dire que la colonie européenne d'Alep affine sans cesse au Cirque Olympique pour y applaudir l'intéressante Mlle Marie, premier sujet de la troupe. »

— Jeudi soir, a eu lieu la représentation au bénéfice de M. Nanni. La complaisance des artistes du théâtre à prêter leur concours à leur camarade, l'empressement du public à venir témoigner sa prédilection pour notre *Basso* et la distribution si bien variée du spectacle ont fait de cette représentation, une des plus agréables soirées de la saison.

— Osman bey, commandant de la frégate à vapeur le *Médjidié*, vient d'être chargé de la surveillance des bassins de l'Arsenal.

— Ahmet bey, a été investi du commandement de la frégate à vapeur le *Medjidié*, en remplacement d'Osman bey.

— La flotte ottomane se trouve, à l'heure qu'il est, complètement équipée.

— Les bateaux à vapeur de 450 chevaux qui ont été mis à l'eau avant-hier, le *Saïdi-Chadi* et le *Téizi-Barri*, seront commandés : le premier, par Ism-Il bey, et le second, par Moustafa bey. Ces deux officiers ont tous deux rang de colonel.

— Le bateau à vapeur ottoman de l'état l'*Esseri-Djédid* est parti, mercredi dernier, pour Varna avec 1800 soldats qu'il doit débarquer dans ce port.

— Les bateaux à vapeur de l'état le *Péiki-Tidjaret*, le *Vessiéi-Tidjaret* et le *Médari-Tidjaret* ont débarqué jeudi dernier, à Constantinople, 1500 soldats qu'ils avaient pris à Ghemlek.

— Le bateau à vapeur de l'état le *Tahiri-Bahri*, est arrivé avant-hier de Smyrne, avec 924 soldats à son bord.

— Le bateau à vapeur anglais le *Tagus*, arrivé de Trébisonde, vendredi passé, était porteur de 172 soldats.

— Le bateau à vapeur de l'état l'*Esseri-Nouïsei* et l'*Ereghi* arrivés aujourd'hui de Smyrne, ont transporté à Constantinople 920 soldats.

— Le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Wien*, arrivé également aujourd'hui de Smyrne, avait à son bord 494 soldats.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris, 12 avril.

La tranquillité de Paris continue à être complète. Il y a une amélioration réelle dans la situation commerciale et industrielle de la capitale. Un des symptômes de ce progrès est dans l'augmentation des dépôts à la caisse d'épargnes.

Toutefois le travail manque encore à un bien grand nombre de professions, surtout dans les métiers de luxe.

Le parti socialiste est profondément affecté des condamnations qui l'ont frappé coup sur coup. Il se montre dans les journaux beaucoup plus rassuré qu'il ne l'est lui-même. La fuite de M. Proudhon, qui paraît maintenant certaine, fera beaucoup de tort à lui et à ses adhérens.

L'Assemblée nationale a procédé à la nomination des 40 conseillers d'état. Ont seuls obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

MM. Vivien, représentant	539 suffrages
Macarel, conseiller d'Etat	528
Boulatignier représentant	502
Jouvencel, conseiller d'Etat	485
Bethmont, ancien ministre	478
Cormenin, représentant	474
Marchand, conseiller d'Etat	466
Stœmm, représentant	456
Boucherie-Lefer, conseil. d'Etat	456
Jules Simon, représentant	431
Maillard, conseiller d'Etat	396
Rivet, représentant	394
Carteret, conseiller d'Etat	394
Grulhier de Romilly, représen.	335
Darricau, directeur à la guerre	383
Boudet, représentant	381
Landrin, représentant	370
Parayre, conseiller d'Etat	371
Havin, représentant	363
Joseph Boulay, conseiller d'Etat	345

Toute la première partie de la séance du 10 de l'Assemblée nationale a été consacrée au scrutin de liste pour la nomination des quarante conseillers d'état. Pendant le dépouillement de ce scrutin, M. Armand Marrast a donné lecture d'une lettre de M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, qui s'est noblement vengé du vote qui a rejeté ses frais d'installation ; puisqu'il ne peut être logé aux frais de l'état, il n'a pas besoin de 48,000 fr. de traitement pour vivre dans sa modeste habitation de simple citoyen; il refuse donc ces 48,000 fr.

Cette lecture, qui a causé une vive sensation, a été suivie de la reprise du débat sur la loi d'organisation judiciaire. L'Assemblée a voté une nouvelle rédaction de l'article 35, qui donne raison aux avocats contre les juges; en cas de parenté ou d'alliance, ce sera le juge qui devra s'abstenir, et qui, s'il y a lieu, sera changé de tribunal.

Enfin est arrivée cette grande question de l'inamovibilité, sur laquelle M. de Montalembert a répandu les abondantes et brillantes lumières de son talent.

Après avoir entendu MM. Crémieux et J. Favre, la chambre adopte l'amendement de M. de Montalembert par 344 voix contre 322. Ce vote est un beau succès pour M. de Montalembert, et un grand honneur pour la majorité de l'assemblée.

Restait à savoir si l'on passerait à une troisième et dernière délibération. Ici, l'amendement de M. de Montalembert a rendu un nouveau service; il a fait rejeter la loi par 88 voix contre 545 qui ont déclaré qu'il ne serait point passé à une troisième délibération. Double résultat : le principe de l'inamovibilité est encore une fois sauvé, et les malencontreuses suppressions sont repoussées.

Plusieurs conférences ont déjà eu lieu à Paris pour le règlement des affaires d'Italie. L'ambassadeur d'Angleterre, M. Hubner, envoyé extraordinaire d'Autriche, les ministres d'Espagne et de Naples, le nonce de Pape, ainsi que M. Gioberti, ont assisté à ces conférences. Ce dernier a, dit-on, proposé un plan qui n'a rencontré d'opposition que de la part du représentant de l'Autriche.

Ce plan consisterait à placer la Lombardie et la Vénétie dans une position, vis-à-vis de l'Autriche, analogue à celle qu'occupe l'Egypte vis-à-vis de la Turquie. Au reste, les propositions de M. Gioberti ont pour base la concession à tous les états de l'Italie de constitutions libérales, ainsi que le rétablissement du Pape et du grand-duc de Toscane, dont le gouvernement piémontais offre, dit-on, de se charger à lui seul.

On lit dans la *Patrie* du 10 avril :

« On assurait aujourd'hui à l'Assemblée que la France et l'Angleterre, d'accord avec l'Autriche et le Piémont, étaient d'avis d'établir un congrès à Vérone pour les affaires d'Italie. »

On assure que M. de Lagrenée va partir pour Vérone, afin d'assister au conférences qui vont s'ouvrir dans cette ville par suite de l'arrivée de M. de Bruck, conférences auxquelles le roi de Piémont a demandé que les représentans de la France et de l'Angleterre fussent admis.

Le gouvernement de la République française a formellement chargé son représentant à Turin de solliciter du roi Victor-Emmanuel une amnistie pour les individus compromis soit dans les troubles de Gênes, soit dans les derniers événemens qui viennent de se passer en Piémont.

On lit dans la *Patrie* du 9 avril :

« Le gouvernement a été informé officiellement que M. de Bruck, ministre du commerce d'Autriche, était arrivé à Turin pour traiter des conditions de paix avec le roi le Piémont, de concert avec les ministres de France et d'Angleterre. On s'accorde à reconnaître que toutes ces conditions sont des plus pacifiques. L'envoyé autrichien serait d'accord avec les deux puissances médiatrices sur la conduite à tenir dans les affaires des états romains et de la Toscane. Les frais de la guerre seraient réglés amiablement entre l'Autriche et le Piémont.

« Plusieurs membres du comité des affaires étrangères ont reçu communication de cette nouvelle importante, qui annonce l'heureuse conclusion de la guerre déplorable qui a eu lieu entre l'Autriche et le Piémont. »

Par arrêté du 5 avril, le président de la République a élevé au garde de grand-officier de la Légion-d'Honneur, M. le général de division Changarnier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine et des troupes réunies dans la première division militaire.

On lit dans le *Moniteur* du 11 avril :

« Pendant sa promenade habituelle au bois de Boulogne, le président de la République a éprouvé, aujourd'hui un léger accident. Son cheval, lancé à grande vitesse sur un terrain mouvanté, s'est abattu sous lui. Heureusement le président n'a éprouvé aucune contusion sans se chûter ; il s'est relevé immédiatement, et est remonté à cheval pour rentrer à l'Elysée. »

M. Emile de Girardin vient de faire l'acquisition du journal l'*Evènement*, qui a commencé à paraître à partir du 9 comme journal du soir. L'*Evènement* continue cependant à avoir un rédacteur en chef séparé, M. de Girardin n'ayant pas voulu accepter la responsabilité de la rédaction de ce journal, qu'il n'a pas le temps de revoir.

On écrit au *Journal des Débats* de la frontière d'Espagne, le 3 avril :

« Le comte de Montemolin (Charles V), a été arrêté hier par les douaniers français du poste de Saint-Laurent du Cerdans (frontière de la Catalogne).

« Le comte était accompagné de trois autres personnages espagnols; tous quatre ont été conduits à la citadelle de Perpignan.

« Le prétendant et ses compagnons voyageaient sous de faux noms. »

D'un autre côté, on lit dans la *Patrie* :

« Nous apprenons que le comte de Montemolin, arrêté à St-Servain, sur le territoire français, avec trois personnes de sa suite et sans armes, a été immédiatement remis en liberté et conduit à la frontière qu'il avait lui-même indiquée. »

Voici de nouveaux détails sur le comte de Montemolin, dont nous annonçons plus haut l'arrestation :

C'est le 5 avril, dans la village de Saint-Laurent de Cerdagne, en France, que cet évènement a eu lieu. Le prince cherchait à pénétrer en Espagne avec quatre officiers dévoués, lorsqu'une patrouille de douaniers vint détruire ses projets. Arrêté par une chûte qu'il fit dans un fossé au moment où il cherchait à fuir leur poursuite, le comte de Montemolin fut pris et conduit à la préfecture de Perpignan avec les compagnons de son entreprise. Il s'était donné un faux nom ; mais par une circonstance bien singulière, le secrétaire de la préfecture se trouvait avoir étudié la chimie avec le prince pendant sa captivité de Bourges. Il n'y avait pas moyen de prolonger plus longtemps l'incognito.

Le prétendant était accompagné de trois personnes, dont l'une est le colonel Algarra; les deux autres prennent les noms de Gonzalés et Ximenes, nons supposés probablement. Tous avaient leurs papiers en règle.

Le prince a été traité avec égards et ses officiers ont été conduits à la citadelle de Perpignan. Il paraît que le comte de Montemolin aurait couru de véritables dangers, et que les douaniers, dans l'ignorance de la qualité de leur prisonnier, auraient agi envers lui avec peu de ménagemens.

Un ordre est bientôt arrivé par le télégraphe de relâcher le comte de Montemolin et ses compagnons, le gouvernement français ne se regardant pas comme en droit d'arrêter des voyageurs sans armes. Mais on a donné avis aux autorités espagnoles de la présence du prétendant.

La même correspondance qui nous apprend ces faits, nous informe que le bruit était répandu à Perpignan d'une rencontre sanglante qui aurait eu lieu entre les troupes de la reine Isabelle, commandées par le brigadier Pons, et les montemolinistes, commandés par Cabrera. On disait que les deux chefs étaient restés sur le champ de bataille.

ANGLETERRE.

Londres, 10 avril.

On lit dans les journaux de Londres du 10 avril :

« Hier, le lord maire a donné un grand dîner dans Mansion-House. On remarquait parmi les personnes invitées, les ambassadeurs de Turquie et de Danemark, l'amiral Cécille, ambassadeur de France, avait été invité, mais il n'a pu accepter. Au dessert, le lord maire a proposé un toast en l'honneur de la Reine. Ce toast a été accueilli avec enthousiasme. Le lord maire s'est ensuite exprimé ainsi :

« Un des avantages de ma position officielle est de me donner la faculté de réunir beaucoup d'hommes éminens et distingués, et je sais que les Turcs sont de braves et charmés de voir réunis ici les ambassadeurs des autres pays. Nous avons l'honneur de voir les ambassadeurs de Turquie et de Danemark, mais je regrette que par suite d'une indisposition subite nous soyons privés de la présence de l'ambassadeur de France. Je suis convaincu que les habitans de Londres auraient eu le heureux de pouvoir dire à l'ambassadeur combien ils s'applaudissent des sentimens de bienveillance qui unissent les deux nations, et de l'assurer qu'ils considèrent la nomination de S. Exc., qui est animée de dispositions si amicales envers notre pays, comme une preuve du désir du président de la République française de cultiver et d'entretenir des relations amicales entre les deux pays. (Applaudissemens.)

« Je puis assurer l'illustre ambassadeur ottoman, qui n'est pas plus un étranger dans ce pays, qu'il est accueilli de la manière la plus cordiale par nous, et nous assure de ce qu'il trouvera les habitans de Londres et le peuple d'Angleterre animés du désir de témoigner leur estime, leur respect et leur courtoisie à tous les ambassadeurs avec lesquels ils pourraient se trouver en relation. J'ai l'honneur de proposer à la compagnie la santé de LL. EEXC. l'ambassadeur ottoman et l'ambassadeur de Danemark. »

« L'ambassadeur ottoman a remercié en quelques mots le lord maire. »

On lit dans le *Globe* :

« La semaine dernière, les importations de froment ont atteint le chiffre de 122,189 quarters. Il a été importé 42,215 quarters d'orge. Il ne paraît pas probable que nous soyons, pour le moment du moins, inondés de grains étrangers. Les personnes au courant de ce qui se passe au marchés aux grains savent que des pertes considérables ont été le résultat des importations des blés d'Odessa, et comme le prix du froment aux Etats-Unis est en grande partie réal aux prix de nos marchés, toutes les chances sont contre l'arrivée d'approvisionnemens considérables de l'étranger.

« D'autre part, les nouvelles des districts agricoles sont très favorables, et dans quelques districts la récolte est déjà considérée comme perdue. Il est rare qu'un changement dans les lois fiscales, quelque avantageux que puissent être en définitive les résultats, s'opère sans porter préjudice à quelques intérêts dans sa première application. Mais ce qui est incontestable, c'est, que, parmi les progrès immenses faits depuis dix ans en agriculture, il reste encore une marge très considérable pour les améliorations. C'est dans les défrichemens et la science des engrais, c'est en un mot dans l'augmentation de la production, comme compensation au retrait de la protection, que résident aujourd'hui les conditions de succès pour le fermier anglais. Partout où ce système a été suivi sérieusement, il a produit des bien réels résultats. »

Voici comment la même feuille se prononce sur la réponse faite par le roi de Prusse à la députation arrivée de Francfort pour lui offrir la couronne impériale allemande :

« Il n'est guère possible de concevoir comment le roi de Prusse aurait pu donner ou comment on a pu attendre de lui une autre réponse que celle qu'il a faite à la députation. Les révolutions constitutionnelles de l'année dernière donnent une signification toute particulière à l'allusion qu'il y a faite touchant l'assentiment des gouvernements germaniques. Il va sans dire que les chambres représentatives des divers états allemands doivent nécessairement régler l'expression de la volonté royale en cette matière comme sur toute autre qui est de la compétence parlementaire. Si les populations de la Bavière et du Hanovre préfèrent se joindre au nouvel empire, il ne reste de parti à prendre aux rois Maximilien et Ernest que de s'y soumettre. Mais lorsque ces mêmes populations n'aiment pas à s'associer à cet empire, il nous semble que les républicains les plus rouges ne pourraient point à les forcer l'épée au poing à entrer bon gré mal gré dans un pacte fraternel. D'un autre côté, en s'offrant à se mettre à la tête d'une confédération des états allemands septentrionaux, le Roi Prusse a sacrifié l'apparence pour s'assurer une chose réelle. Sans une guerre, il ne pourrait disposer d'une seule province qui refuserait de lui rendre volontairement hommage. Les bases de la nouvelle confédération seront probablement les mêmes que celles auxquelles ceux qui en feront partie ont déjà souscrit conformément à la constitution de Francfort, et en laissant de côté le titre impérial, nous ne voyons pas en quoi l'acceptation sans réserve de la couronne impériale différerait dans un sens pratique de la marche qu'a suivie le roi de Prusse. »

Le budget de la marine britannique s'élève pour 1849-50 à 6,260,740 liv. st.; pour l'année 1848-49 il était de 7,087,230 liv. st.; il y a donc comparativement à l'année dernière une économie de 619,295 liv. st.

AUTRICHE.

La *Gazette de Vienne* publie le 33e bulletin de l'armée, dont voici le texte :

« S. A. S. le maréchal prince de Windischgrätz ayant été informé que les rebelles concentraient des forces considérables entre Gyongyos et Hatvan, avait chargé le lieutenant-feld-maréchal comte Schlick de faire une reconnaissance sur ce point.

« Le comte Schlick s'dirigea le 6 de ce mois de Hatvan sur Hor, mais trouvant que les forces de l'ennemi étaient fort supérieures aux siennes, il se décida à prendre une position forte à Godollo et à y attendre des renforts. Dans cette retraite, le capitaine de Kalchberg reçut l'ordre de rompre le pont de Hatvan.

« Cet ordre fut exécuté avec une rare bravoure par sa compagnie, malgré une canonnade et une fusillade des plus vives, et qui retardait la marche de l'ennemi, qu'il y fut de la sorte inquiéter que fort peu la retraite de ce corps.

« Le maréchal ordonna à la division du lieutenant-feld-maréchal Chovie de se diriger sur Godollo pour renforcer le corps du comte Schlick, et au ban de la Croatie d'aviser avec le premier corps et de maintenir les communications avec celui du comte Schlick.

« Le prince Windischgrätz se rendit lui-même à l'armée et établit son quartier-général le 3 à Godollo, le 4 à Aszod.

« Lorsque le premier corps d'armée vinhut exécuter les ordres du maréchal, il fut attaqué par les insurgés à Tapio-Bicske.

« Le général-major Rustic prit immédiatement l'offensive, fit charger à la baïonnette l'ennemi qui lui était supérieur et le refoula; il prit aux insurgés 12 canons, dont 4 qui étaient attelés, forcant immédiatement mis en sûreté, les 8 autres furent enlevés. Nous avons fait en outre plusieurs prisonniers, mais nous avons malheureusement à déplorer la perte du major Riedesel et du capitaine Gyurkovics.

« Le 8, le maréchal dirigea une attaque contre Hermond, qui avait pris position à Hatvan; dans dans cette affaire, une division d'ulans et trois escadrons de chevau-légers ont remporté sur quatre divisions de hussards ennemis une brillante victoire, qui ne nous a coûté que deux morts et dix blessés.

« Soixante hussards, parmi lesquels deux officiers, sont restés sur la place; les insurgés ont eu en outre 40 blessés et nous leur avons fait 32 prisonniers, y compris un officier. »

HONGRIE.

Le journal *Fegyelmezö* publie le document ci-dessous, en faisant observer qu'il ne lui a pas été transmis officiellement, mais qu'il a été communiqué aux commissaires royaux pour le répandre dans le pays, et qu'il s'empresse, par conséquent, de le faire connaître à ses lecteurs. Le voici :

« Conformément aux ordres de S. M. notre Empereur et Roi François-Joseph, je porte, en ma qualité de plénipotentiaire de S. M., à la connaissance publique, les explications de la charte octroyée le 4 mars pour toute la monarchie, lesquelles concernent les rapports de la Hongrie. S. M. notre gracieux empereur et roi a daigné octroyer et faire publier pour la monarchie une et indivisible une charte constitutionnelle qui unit étroitement entre elles toutes les provinces de l'empire, qui maintient l'unité de corps entier en sauvegardant l'indépendance et le développement des différentes parties, et qui garantit en même tems à chaque nationalité des droits égaux. S. M. veut que ce document, accompagné du manifeste qu'elle a adressé à ses peuples, soit connu partout sans tarder dans leur langue aux habitans du royaume de Hongrie. S. M. compte fermement que les peuples de la Hongrie auront à apprécier l'extension de leurs droits politiques, qui leur est garantie par cette charte constitutionnelle et en vertu de laquelle ils sont appelés à prendre part aux affaires communes de l'empire, qui mira dorénavant par les liens de droits communs les peuples gouvernés en vertu de la sanction pragmatique par le même souverain. S. M. se flatte que ses peuples verront dans cette charte une ferme garantie de leur durée, de leur bien être et d'un avenir constitutionnel et qu'ils sauront apprécier les bienfaisans résultats qui doivent naître de la fusion des intérêts matériels et de la communauté d'institutions politiques vraiment libérales.

« Dans l'exécution de cette grande œuvre, qui est devenue la tâche de sa vie, l'empereur a cherché à prendre en considération, autant que possible, les rapports de le Hongrie; il veut que cette charte soit mise en pratique en tenant équitablement compte des rapports existans et en ménageant avec soin les institutions dont les uns et l'expérience ont démontré l'utilité, que par conséquent la liberté des croyances religieuses, le gouvernement garant soit maintenu, mais qu'il ne soit porté aucune atteinte à la libre sphère d'action de la législation hongroise, laquelle n'est limitée que par le pouvoir exercé dans l'esprit constitutionnel et nécessaire pour l'unité de l'empire, ainsi que pour un gouvernement fort, sphère d'action qui implique nécessairement une réforme ultérieure du pays, tout en ayant égard aux nécessions que l'auguste prédécesseur du souverain actuel a accordées à la classe agricole au printemps de l'année 1848.

« Dès que la paix et l'ordre seront rétablis et que l'insurrection armée, qui malheureusement désole encore une partie du royaume, aura vaincue, S. M. assignera à la législation hongroise sa sphère d'action légale. Le coronoïs sincère que ses peuples, amis de l'ordre et de la paix, prêteront aux efforts de S. M. et de ses troupes, atteindra bientôt l'état de calme et de tranquillité dû